



CSAL du 12 avril 2023

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Les élections du 8 décembre dernier ont confirmé la position de Solidaires Finances Publiques comme première organisation syndicale de la DGFIP. Au niveau de notre direction, *notre organisation syndicale a recueilli 74,31% des votes exprimés.*

Malgré des modalités d'organisation de ces élections largement perfectibles, les organisations syndicales de la DGFIP, et plus particulièrement Solidaires Finances Publiques, en sortent renforcées et légitimées. Les taux de participation (national de 70,27 % et local de 77,93 %) à ce scrutin démontrent une fois de plus l'attachement des agentes et agents de la DGFIP à la démocratie sociale et à un syndicalisme de proximité, force de propositions et combatif.

A compter de cette année 2023, s'installent les nouvelles instances issues de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, qui affaiblit les droits, les garanties des personnels et fragilise leur défense. La conception qu'elle emporte du dialogue est très en deçà des urgences sociales, et démontre une fois encore que l'État employeur cherche à aseptiser les phases de discussions et de concertations.

La dite loi étant déjà structurante à bien des égards, notamment avec les lignes directrices de gestion, la DGAFP n'a pas jugé opportun de mettre à disposition tant aux administrations qu'aux élus que nous sommes, les outils (projet type de règlement intérieur) permettant d'enclencher dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 le bon fonctionnement des nouvelles instances. Pour Solidaires Finances Publiques, la mise en place d'une nouvelle instance, et a fortiori le CSA, doit, quoi qu'il en soit et quoi qu'il en coûte, s'appuyer sur des règles et des pratiques plus favorables que celles qui émaneront du RI type de la DGAFP. Nous estimons également qu'il est nécessaire que les pratiques qui antérieurement s'appliquaient dans les CT et CHSCT demeurent. Ce sont des acquis qui ne doivent pas être perdus.

Dans tous les cas, Solidaires Finances Publiques, au plan national comme au plan local, mettra tout en œuvre pour faire vivre et avancer les revendications des agentes et agents de la DGFIP dans toutes les instances de dialogue social, et par tous les moyens que nous jugerons adaptés.

Cette année 2023 s'est engagée sous de bien tristes auspices, avec notamment les conséquences de la loi de finances, qui frappe une fois encore la DGFIP en matière de suppressions d'emplois. Sur ce point, nous réaffirmons que pour Solidaires Finances Publiques aucune suppression d'emplois n'est légitime. C'est pour cette raison que nous n'avons pas participé au CSAL dédié car nous ne pouvons apporter le moindre crédit à cette vision déstructurante et mortifère de la DGFIP, de ses missions, de ses structures et des conditions de travail de ses agents.

Ainsi, pour 2023, Solidaires Finances Publiques poursuivra sa mission d'information et de sensibilisation des personnels afin de construire, avec elles et eux, les propositions et les rapports de force indispensables pour donner à la DGFIP tous les moyens nécessaires à son bon fonctionnement et au respect des droits et garanties des personnels. De plus, nous réaffirmerons l'importance, au regard de l'étendue et de la technicité de nos missions, de stopper les suppressions d'emplois, de recourir exclusivement à des recrutements par concours et non à des emplois contractualisés car précaires, à revaloriser significativement le régime indemnitaire de tous les agents, et ce en dehors de toute logique de mérite individuel. En effet, si depuis des années la DGFIP tient le choc face à toutes les charges qui lui incombent, c'est bien par la force de son collectif, et c'est ce collectif et donc l'ensemble des agents qui doit être reconnu dans sa globalité.

Par ailleurs, dans le cadre de ce premier CSAL, Solidaires Finances Publiques tient à formuler quelques vœux complémentaires :

- En premier lieu, **s'agissant de la mise en place des nouvelles instances**, nous formulons le souhait d'un dialogue social constructif. Pour ce faire, en ce début de mandat, nous souhaitons :
  - qu'avant la fin de chaque semestre nous soit transmis un calendrier prévisionnel des instances avec une date de repli et le lieu des réunions afin de permettre à tous de s'organiser sereinement ;
  - afin que la formation spécialisée joue pleinement son rôle, qu'elle soit mise au courant au fil de l'eau des déclarations d'accidents de travail, des évolutions du registre santé et sécurité au travail, des fiches de signalement ;
  - afin de permettre à tous d'enrichir les débats en instance, que le futur règlement intérieur n'intègre pas la restriction figurant dans l'article 88 du décret 2020-1427 du 20/11/2020 qui prévoit que les suppléants ne peuvent participer aux débats lorsqu'ils assistent aux séances en présence du titulaire.
- **S'agissant du renforcement des mesures de protection et de sécurité pour les personnels**. Le drame du Bullecourt (62) est encore dans tous les esprits, et il doit guider les mesures devant nationalement et localement être prises pour assurer la protection de toutes et tous. Les arbitrages faisant suite aux deux groupes de travail nationaux ont été rendus par le ministre et doivent à présent être déclinés et financés. Sans attendre la mise en œuvre pratique de ces mesures, il reste de la responsabilité de chaque direction de faire en sorte au plan local, que les outils existants (DUERP, fiches de signalement...) soient connus, pleinement utilisés et exploités. Sur ce sujet de la sécurité, nous aurons des questions concernant les suites données à la visite du préfet et du député à Montpellier le 16 décembre dernier. En lien avec cette thématique, nous souhaitons également connaître vos préconisations relatives à l'usage de LinkedIn dans la sphère du contrôle fiscal (le guide LinkedIn a été publié le 14/03 sur l'Ulysse local).

- **S'agissant de l'activité et de l'avenir de la mission** : alors que dans la période récente, la direction générale aborde peu l'avenir du réseau contrôle fiscal, laissant les collègues dans l'incertitude quant à leur devenir, les métiers évoluent tant dans l'organisation que dans leur philosophie. Force est de constater qu'en la matière, les remarques et commentaires des organisations syndicales et les remontées du réseau se superposent (synthèse locale relative à la concertation sur les orientations du COM).

Au plan national, la communication se focalise sur la médiatisation de gros dossiers traités par des services spécialisés, le développement de nouveaux domaines de fraudes très techniques et à fort enjeu (e-commerce, Crypto actif) versus le droit à l'erreur, la régularisation et l'accompagnement.

Quid de la zone figurant entre la relation de confiance proprement dite et la lutte contre la fraude stricto sensu ? Zone pourtant très vaste dont la couverture, c'est à dire l'examen de la conformité au droit, est assurée avec compétence et expertise par des services techniciens à tous les niveaux !

S'agissant des moyens, si l'utilisation des nouvelles technologies est dans l'absolu une bonne chose, pourquoi ne pas la considérer comme un outil supplémentaire au service de la mission, plutôt que comme un « gain » justifiant cette année encore la suppression de 100 emplois ? Au reste, ne serait-il pas prudent d'apporter un regard sobre sur l'économie et les performances des dispositifs liés à l'IA dans notre organisation ? Au titre de l'année 2022, 52 % des CF présentés comme « issus de la sélection de l'IA » représentent 13,7 % des droits notifiés.

Alors que le nombre d'opérations réalisées sur place ne cesse de diminuer, il nous semble que l'enjeu est moins de « faire évoluer la culture des vérificateurs » comme on peut le lire ici où là, que de préserver et renforcer des liaisons de travail cohérentes pour mener d'une part, un suivi de qualité des actes de gestion des entreprises, et d'autre part un contrôle efficace sur pièce et sur place permettant la confrontation des données déclarées au réel.

- **S'agissant des conditions de travail**, toujours en lien avec le point 3 de l'ordre du jour, nous espérons que les prochains mois seront marqués par la suppression des intérimaires de chef de brigade, néfastes pour les conditions de travail des agents concernés et des encadrants chargés de cette mission supplémentaire. Au plan local, nous espérons également le renforcement de certains services (cellule ERICA, postes occupés par les cadres B en brigade et en direction). Enfin, dans le cadre de nos débats, nous aborderons le sujet de la doctrine des emplois au sein de la Dircofi Sud-Pyrénées (qu'il s'agisse de la mise en place des consultants, des référents mais aussi et surtout pour répondre au besoin d'équilibre des programmes entre, et au sein des brigades).
- **Au sujet du plan de formation**, Solidaires Finances Publiques souhaite que le recours aux formations en distanciel soit limité. La DGFIP ne voit dans ce format de formation que l'économie financière qu'elle réalise. La formation en distanciel sur des sujets majeurs tels que la facturation électronique ne nous semble pas adaptée; les vérificateurs devront expliquer aux entreprises ce changement majeur, aussi il est indispensable qu'une formation de qualité leur soit dispensée.

- Enfin, et même si ce point ne figure pas à l'ordre du jour, nous ne pouvons passer sous silence **les nouvelles modalités d'évaluation professionnelles et la mise en place d'Esteve**, dont les enjeux s'articulent autour d'une tendance à la généralisation des postes au choix, autour de la promotion interne, de la mobilité externe et d'un renforcement de la position managériale.

A travers sa loi de transformation de la fonction publique, le gouvernement a voulu faire de l'évaluation professionnelle la pierre angulaire de la carrière : elle déterminera la rémunération, les promotions, mais aura aussi un impact sur la mobilité compte tenu du développement des postes au choix. A cet égard, Solidaires Finances Publiques déplore que l'appréciation des résultats obtenus consiste souvent à juger l'accomplissement des résultats sans évocation de contexte. Les réformes, les choix organisationnels opérés par chaque direction, les vacances d'emplois ont un impact indéniable sur l'activité et les résultats et n'ont pas à être « portés » à titre individuel par les agents. Nous continuerons à rappeler que Solidaires Finances Publiques revendique la linéarité de carrière sans obstacles et refuse toute forme de contractualisation des fonctions.

Par ailleurs, au plan local, des remontées contradictoires nous parviennent depuis quelques jours quant à l'application pour les cadres A d'un ou plusieurs items « exceptionnel » et à la neutralisation ou non de certains items pour les cadres A non encadrants. Nous souhaitons connaître les consignes communiquées aux évaluateurs sur ces deux points.

Nous ne pouvons conclure cette déclaration liminaire sans faire un focus particulier sur la réforme des retraites. Alors que notre direction compte un grand nombre d'agents « potentiellement » concernés par les impacts négatifs de cette réforme (diminution des pensions, allongement de l'âge légal de départ à la retraite...), Solidaires Finances Publiques, avec l'ensemble des organisations syndicales et dans la dynamique nationale portée par nos organisations, s'inscrit pleinement dans le combat contre cette nouvelle réforme des retraites.

Monsieur le Président vous l'aurez compris nous continuerons plus que jamais en 2023 à nous mobiliser pour une DGFIP renforcée, reconnue, réhumanisée au service de l'intérêt général, de la justice fiscale, sociale et environnementale et pour un monde meilleur, plus juste, plus humain, plus solidaire.